

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, ANDRÉE LESSARD, D.G.
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE
DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 21-500 ADOPTÉ LE 20 SEPTEMBRE 2021, AYANT POUR
OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 240 ET SES
AMENDEMENTS EN VIGUEUR.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. À la suite de l'assemblée écrite de consultation, le Conseil a adopté lors de l'assemblée ordinaire du 20 septembre 2021 **le second projet de règlement numéro 21-500, modifiant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue :**

- De régir le déboisement en zone de villégiature;
- D'établir des normes concernant l'élevage de volailles et de lapins dans un usage résidentiel;
- D'autoriser et régir les résidences de tourisme;
- D'établir une nouvelle section sur les projets intégrés et les autoriser dans certaines zones;
- De modifier les dispositions portant sur les piscines résidentielles.

2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet de demandes de la part des personnes intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Pour le règlement 21-500 (zonage)

Une demande relative à la disposition ayant pour objet :

- De régir le déboisement en zone de villégiature;
- D'établir des normes concernant l'élevage de volailles et de lapins dans un usage résidentiel;
- D'autoriser et régir les résidences de tourisme;
- D'établir une nouvelle section sur les projets intégrés et les autoriser dans certaines zones;
- De modifier les dispositions portant sur les piscines résidentielles;

Peut provenir de l'ensemble du territoire municipal.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- Être reçue au bureau de la Municipalité, situé au 2, rue Sirois, Les Escoumins, au plus tard le mercredi 20^e jour du mois d'octobre 2021 à 16 heures;
- Être signée par au moins 140 personnes intéressées sur le territoire municipal (L.R.Q., c.E-2.2).

4. Est une personne intéressée, toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 20 septembre 2021 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupante d'un lieu d'affaires sur le territoire municipal des Escoumins.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 20 septembre 2021 est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

- 5.** Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
- 6.** Le second projet de règlement 21-500 peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 2, rue Sirois, sur les heures normales de bureau.

**DONNÉ À LES ESCOUMINS
CE 5^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2021**



**Andrée Lessard, directrice générale
Secrétaire-trésorière**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Article 420)**

Je, soussignée, Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 heures, le 5^e jour du mois d'octobre 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir : Hôtel de Ville, Bureau de postes Canada, page Facebook de la municipalité des Escoumins et son site Internet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.



**Andrée Lessard, directrice générale
Secrétaire-trésorière**